

salaires et frais entretien personnel mois s/contrat-journalier

lettre 51/89/BUDG. du 17.1.1953

297.001.-

28.1.53.	Salaires	février	22.573.-	
28.2.53	"	février	24.624.-	
28.3.	"	Mars.	24.724.-	
28.4	"	avril	24.750.-	
30.5	"	Mai	24.666	121.337
20.6.		juin	24.451.5	145.788.5
		juillet	24.649.-	170.437.5
		Point	21.802 ✓	195.239.5
		Sept.	24.580	219.819.5
			24.775	
				<u>71.921</u>
				96.671

ic.

28. 103

46 - 28/10



**Comptabilité des dépenses engagées.**

Récapitulation trimestrielle au 2/10/54  
Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 195 3

Chap XV

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
<u>art 62/02</u>	<u>20000</u>	<u>7402</u>	<u>Souchampi</u>
<u>art 63</u>	<u>297.001</u>	<u>294.245.50</u>	

A Boussier le 27/10 195 4

Le Sous-Gestionnaire de crédits.

Boussier

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

**Comptabilité des dépenses engagées.**

Récapitulation trimestrielle au 20/8/50  
Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 1953

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
<u>art 62/02</u>	<u>20.000.</u>	<u>7.402</u>	
<u>art 63</u>	<u>297.001</u>	<u>294.245,50</u>	<u>Échange</u>

A Paris le 25/9 1954.

Le Sous-Gestionnaire de crédits.

*(Signature)*

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

**Comptabilité des dépenses engagées.**

Récapitulation trimestrielle au 15/06/04  
Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 1953

Chap IV

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
art 62/02	20.000	7402	Incluse
art. 63	297.001	294.245 53	

A Bucheyen le 07/7 1954

Le Sous-Gestionnaire de crédits.

[Signature]

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

## Comptabilité des dépenses engagées

Budget <u>B.O.</u> 195 <u>3</u> Article <u>63</u> Littera <u>sous - littera</u> Dénomination du travail <u>Salaires personnels</u> Compte courant ou compte transitoire Document par lequel la délégation a été accordée.  <div style="font-family: cursive; font-size: 1.2em; margin-left: 20px;">                     lettre 51/89 Budg. du 17.1.53                      Agripio                 </div>	Montant de la délégation initiale reçue Frs <u>297.001</u> (1) Délégation au ..... Délégation au ..... Délégation au ..... Délégation au ..... Délégation au .....
---	--

No d'inscription	Date des engagements (2)	Libellés succints des dépenses	Montants des engagements	Montants annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
			<i>acc 30.8.53</i>		<i>195.239,50</i>	
<i>103</i>	<i>28.9.</i>	<i>Salaires Septbre</i>	<i>24.580</i>		<i>219.819,50</i>	
<i>46</i>	<i>28.10</i>	<i>Salaires Octobre</i>	<i>24.775.</i>		<i>244.594,50</i>	
<i>46</i>	<i>28.11</i>	<i>" Novembre</i>	<i>24.775</i>		<i>269.369,50</i>	
<i>62</i>	<i>21/12</i>	<i>" decbre</i>	<i>24.876</i>		<i>294.245,50</i>	
		A reporter.				

- 1) Modifications apportées à la délégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiés dans le courant de l'exercice  
Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état mod. II ad hoc.
- 2) Dates correspondant à celles :
- a) des feuilles de tâche ou des paiements des traitements et indemnités du personnel qui émarge directement au budget extraordinaire.
  - b) des situations mensuelles des travailleurs, des plantons et du personnel noir engagé par contrat (montant global).
  - c) des bons d'achats et des sorties de magasin (voir ordonnance 31/337 du 22/9/50 visa B. C.).
  - d) des lettres de commande pour les travaux confiés à l'entreprise privée.
  - e) de l'approbation des factures reçues des services.
  - f) des décisions attribuant des allocations, subsides, secours, honoraires, etc.

**Comptabilité des dépenses engagées.**

Récapitulation trimestrielle au 31/12/13  
Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 195 3

Chap. XV

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
<u>Bo. 53.</u>			
<u>Art 62/02</u>	<u>20.000.</u>	<u>7.402.-</u>	
<u>Bo 53</u>			
<u>art 63</u>	<u>297.001</u>	<u>294.245,50</u>	

A Luzeau le 31/12 195 3

Le Sous-Gestionnaire de crédits.

Jo Luzeau  
CT

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

## Comptabilité des dépenses engagées

Budget <b>B.O.</b> 195 <b>3</b>	Montant de la délégation initiale reçue Frs <b>297.001.-</b>
Article <b>63</b> Littera <b>Salaires entretien personnel</b> sous - littera <b>(1)</b>	Délégation au .....
Dénomination du travail <b>sous contrat-journalier</b>	.....
Compte courant ou compte transitoire .....	.....
Document par lequel la délégation a été accordée. <b>Lettre 51/89/BUDG du 17.1.53</b>	Délégation au .....
<b>Agripro</b>	.....
	Délégation au .....
	.....
	Délégation au .....
	.....

N° d'inscription	Date des engagements (2)	Libellés succints des dépenses	Montants des engagements	Montants annulations d'engagements	Montant nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
			au 30.5.53		121.337,-	
	30.6	Salaires juin	24.451.50		145.788,50	
	30.7	Salaires juillet	24.649.-		170.437,50	
	30.8	Salaires Aout	24.802.-		195.239,50	
		A reporter. . . .				

- 1) Modifications apportées à la délégation initiale par des retraits ou des augmentations notifiés dans le courant de l'exercice  
Le dernier montant connu à la fin d'un trimestre doit toujours figurer à l'état mod. II ad hoc.
- 2) Dates correspondant à celles :
  - a) des feuilles de tâche ou des paiements des traitements et indemnités du personnel qui émarge directement au budget extraordinaire.
  - b) des situations mensuelles des travailleurs, des plantons et du personnel noir engagé par contrat (montant global).
  - c) des bons d'achats et des sorties de magasin (voir ordonnance 31/337 du 22/9/50 visa B. C.).
  - d) des lettres de commande pour les travaux confiés à l'entreprise privée.
  - e) de l'approbation des factures reçues des services.
  - f) des décisions attribuant des allocations, subsides, secours, honoraires, etc.

**Comptabilité des dépenses engagées.**

Récapitulation trimestrielle au **9.9.1953**

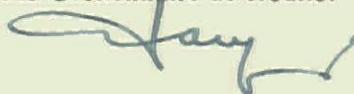
Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 1953.

**Chapitre XV**

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
B.0.53			
Art.62/02	20.000.-	5.658.-	
B.0.53	297.001.-	195.239,50	
Art.63			

A ..... le **11-9-** 1953

Le Sous-Gestionnaire de crédits.



(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.



SERVICE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA COLONISATION.

Territoire du  
RUANDA - URUNDI  
Gebied

N° .....

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden: n° en dagtekening

Réponse au n° .....

Antwoord op nr .....

du ..... 19 .....

van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

Subdélégations B.O.53 Art.63.

*FIN. 4*  
*27-1-1953*  
*le 17 janvier 1953*  
Usumbura, le 17 janvier 1953.-  
N° 51/89 /BUDGET.  
den  
TRANSMIS copie pour information à Monsieur le Directeur Provincial du Service des Finances à USUMBURA.  
-à Monsieur l'Inspecteur du Budget à USUMBURA.-  
-à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-

Territoire de RUHENGERI.-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous subdéléguer à charge du B.O.1953 Art.63 "Salaires et frais d'entretien du personnel noir engagé par contrat-journaliers la somme de 297.001,-- francs (DEUX CENT NONANTE SEPT MILLE ET UN FRANCS).

Le détail de cette somme est repris à la note ci-jointe, les salaires sont fixés conformément au nouveau barème à appliquer en 1953.

La somme allouée, pour les indemnités familiales, a été calculée sur une base moyenne de 3 indemnités (1 femme et 2 enfants) par contracté.

Une indemnité mensuelle de logement est à payer au personnel qui n'a pu être pourvu d'une maison. Cette indemnité est de :

- 1°) engagé résidant au C.E.C. d'Usumbura
  - a) célibataire ou marié sans enfant 30,-frs
  - b) marié avec enfants 50,-frs
- 2°) engagés résidant en dehors du C.E.C. d'Usumbura ou dans tous les autres territoires du Ruanda-Urundi, quelle que soit la situation familiale 10,-frs.

L'assurance de 1% est calculée sur le montant des salaires et indemnités à payer.

Je vous subdélègue par la présente l'entiereté des crédits figurant au B.O.1953, sauf en ce qui concerne les indemnités familiales.

Le Directeur Provincial du Service de  
l'Agriculture du Ruanda-Urundi,  
P. CLOOTS,

*J.H.S.*

Territoire de RUHENGRI.

26 Moniteurs-adjoints "Café"

26

6 6 à 525  
3 3 480  
3 3 470  
4 4 455  
8 8 395  
2 2 380

11

310

2 "Reboisement"

1 465  
1 450

12 "Conservation des Sols"

1 500  
4 460  
5 415  
2 405

515 1  
425 4  
375 5  
320 3

6 Gardes forestiers

1 465  
5 450

46 Tr. salaire mensuel

20.595

indemnité familiale 46 x (3 x 25)

3.450

" logement 46 x 10

460

24.505 x 12 = 294.060,--

Assurance 1%

2.941,--

297.001,--

=====

**Comptabilité des dépenses engagées.**

Récapitulation trimestrielle au *30 juin 53*  
Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 195 *3*

*chapitre*

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
<i>Pa. 53</i>			
<i>Pa 62/02</i>	<i>20.000.</i>	<i>2.254 -</i>	
<i>Pa. 50</i>			
<i>art 63</i>	<i>297.001</i>	<i>722 337</i>	

A *Forêtier* le *25 juin* 195 *3*

Le Sous-Gestionnaire de crédits.

*90 et. [Signature]*

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

**Comptabilité des dépenses engagées.**

Récapitulation trimestrielle au 31 mars 1953 195 .

Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 195 .

Chapitre XV

3188—pour obtenir ce modèle rappelez n° M-5

Art. lit. et s/lit.	Délégations accordées	Dépenses engagées depuis l'ouverture de l'exercice (1)	Observations
B.O.1953			
Art 62/02	20.000.-	1.599.-	
B.O.1953			
Art 63	297.001.-	71.921.-	

Ruhengeri le 31 mars 195 .

Le Sous-Gestionnaire de crédits,  
P.O. Le Comptable 931 WINTGENS N;

(1) Cette colonne ne doit comporter qu'un seul montant par rubrique budgétaire et il est superflu de le justifier en joignant le détail des engagements.

Désignation du sous-gestionnaire de crédits **Administrateur de territoire**

Modèle 1 ter.  
(Réservé au sous-gestionnaire).

## Comptabilité des dépenses engagées

Budget **B.O.** 195 **3** Montant de la délégation initiale reçue Frs. **297.001.-**  
 Article **63** Littéra. Sous-littéra. (1) "  
 Dénomination du travail **Salaires et frais du personnel noies s/contrats** Délégation au "  
 Compte courant ou compte transitoire. "  
 Document par lequel la délégation a été accordée. Délégation au "  
**lettre 51/89/budget du 17.1.1953 Agripro.** "

Dates des engagements (2)	Libellés succints des dépenses	Montants des engagements	Montants des annulations d'engagements	Montants nets des engagements	Visa du B.C. si le sous-gestion. réside au chef-lieu de la province
28.1.1953	Salaires janvier	22.573.-		22.573.-	
28.2.1953	Salaires février	24.624.-		47.197.-	
28.3.1953	Salaires mars	24.724.-		71.921	
A reporter. . . . .					